Profitez de cette promotion chez AUDIOSOL!



Le 100% Santé pour les aides auditives est une mesure mise en place par le gouvernement français dans le cadre de la réforme du système de santé. Son objectif est de garantir à tous les Français un accès équitable à des soins auditifs de qualité, quel que soit leur niveau de revenu. Concrètement, cela signifie que l'appareillage de classe 1 est désormais prises en charge à 100% par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé, sans aucun reste à charge pour le patient.

Cette offre est valide à partir du 23/07/2026 jusqu'au ou jusqu'à épuisement des stocks.
Ce coupon n'a aucune valeur monétaire et ne peut être échangé, vendu ou remboursé.
AUDIOSOL se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans préavis.
Consulter tous les détails dans notre centre.

Offre imprimée sur : laudio·fr 1ER RÉSEAU D'AUDIOPROTHÉSISTES INDÉPENDANTS

AUDIOSOL

laudio·fr 1ER RÉSEAU D'AUDIOPROTHÉSISTES INDÉPENDANTS

2, AVENUE DE BEZANGE
69540 IRIGNY
+33437413311